

21 décembre 2017

N°2017-53 Convention de prestation de service AIST83

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var (A.I.S.T. 83) une nouvelle convention conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 rectifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

La présente convention est valable jusqu'au 31/12/2018. Elle est renouvelable par reconduction expresse par période d'un an.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'A.I.S.T. 83.

N°2017-54 : Modification statutaire de la SPL «ID83»

Par délibération en date du 13 novembre 2017, le Conseil d'administration de la SPL « ID83 » s'est prononcé favorablement sur le projet d'évolution statutaire de la SPL, lequel sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société.

Cette SPL peut accompagner les petites et les moyennes communes rurales qui le demande pour les aider à mettre en œuvre des projets.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des modifications statutaires de la SPL « ID83 » et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'APPROUVER le projet de modification statutaire de la SPL « ID83 » dont une copie sera annexée à la présente délibération pour être transmise au représentant de l'Etat et soumise au contrôle de légalité ;

D'HABILITER en conséquence le représentant de la commune de Sainte-Anastasio/Issole à l'Assemblée générale de la SPL « ID83 » à porter un vote favorable aux résolutions qui en résultent et à l'adoption des statuts modifiés de la SPL.